

MA RETRAITE À COMPTER DU 01/09/2023

Dans certaines situations, je peux demander mes pensions avant l'âge légal et bénéficier de mon taux plein.

Je suis en situation de fragilité		
SI JE SUIS	JE PEUX DEMANDER MES RETRAITES DÈS	AU TAUX PLEIN
Invalide ou inapte	62 ans	Quel que soit le nombre de trimestres validés
Victime d'un AT ou d'une MP	60 ans si TI > 20% 2 ans avant l'âge légal applicable à ma génération si TI entre 10 et 19%	Quel que soit le nombre de trimestres validés
Travailleur·se en situation de handicap de longue durée	55 ans	Si je remplis la condition de durée d'assurance cotisée en situation de handicap Taux d'incapacité à 50%
Travailleur·se exposé·e à l'amiante	60 ans 65 ans	Avec ou sans décote selon taux plein Quel que soit le nombre de trimestres soldés

Je suis en carrière longue		
J'AI TRAVAILLÉ 5 TRIMESTRES OU 4 (né·e entre le 01/10 et le 31/12) avant la fin de l'année de mes	JE PEUX DEMANDER MES RETRAITES À PARTIR DE	SI JE TOTALISE
16 ans	58 ans	Entre 169 & 172 trimestres* en fonction de mon année de naissance
18 ans	60 ans	
20 ans	Entre 60 & 62 ans	
21 ans	63 ans	

* Tous les trimestres validés sur votre relevé de carrière ne sont pas pris en compte !